



# **Sondage sur le règlement sur les infrastructures sociales vulnérables**

*Rapport sur les constatations*

**Préparé pour la Ville d'Ottawa**

**Fournisseur : LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.**

**Date : 21 octobre 2025**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Liste des tableaux</b>	3
<b>Liste des figures</b>	3
<b>Résumé</b>	4
<b>1. Constatations détaillées</b>	8
A. Répercussions négatives liées aux manifestations	8
B. Participation à des manifestations	11
C. Opinion générale des manifestations	13
D. Comportements acceptables lors des manifestations	15
E. Appui au règlement municipal sur l'accès sécuritaire	17
<b>2. Annexes</b>	26
A. Méthodologie	26
B. Questionnaire	29

# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Justifications de l’opposition ou de l’appui au règlement..... 22  
Tableau 2 : Caractéristiques démographiques de l’échantillon..... 27

# LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répercussions négatives liées aux manifestations ..... 8  
Figure 2 : Types de répercussions négatives ..... 9  
Figure 3 : Évitement d’établissements par crainte de manifestations ..... 10  
Figure 4 : Participation à des manifestations ..... 11  
Figure 5 : Participation à des manifestations à proximité d’établissements publics ..... 12  
Figure 6 : Prise en compte des répercussions sur l’accès lors de manifestations..... 12  
Figure 7 : Opinion générale des manifestations..... 13  
Figure 8 : Acceptabilité des comportements lors de manifestations à proximité d’établissements sociaux ..... 15  
Figure 9 : Appui au règlement municipal sur l’accès sécuritaire par type d’établissement ou de service..... 17  
Figure 10 : Appui au règlement municipal sur l’accès sécuritaire ..... 19  
Figure 11A : Effet de la zone de protection sur l’opinion ..... 23  
Figure 11B : Effet de la taille de la zone de protection sur l’opinion ..... 24  
Figure 12 : Raisons du changement d’opinion ..... 25

# RÉSUMÉ

En soutien aux Services d'élaboration des politiques publiques (de la Direction générale des services de protection et d'urgence), Les Associés de recherche EKOS ont réalisé un sondage en ligne pour interroger les résidentes et résidents d'Ottawa de 18 ans et plus au sujet d'un potentiel règlement municipal encadrant les manifestations qui surviennent dans un rayon défini autour d'infrastructures sociales vulnérables. Créant une sorte de « bulle » protégée autour de ces infrastructures, le règlement aurait pour but de contrer le harcèlement et les discours haineux et de généralement prévenir les comportements entravant l'accès sécuritaire du personnel et de la clientèle à ces infrastructures. Il viserait notamment les lieux de culte, les écoles, les établissements de soins de santé, les maisons de retraite et foyers de soins, et potentiellement les installations culturelles. L'objectif du sondage était de connaître l'opinion publique et de mesurer l'appui ou l'opposition à ce projet de règlement et à d'autres mesures réglementaires connexes. Il s'agissait en outre de connaître les attitudes du public par types d'infrastructures et par groupes démographiques et de savoir quels comportements sont jugés acceptables ou non dans le cadre d'une manifestation près de ces infrastructures.

Le sondage, d'une durée de huit minutes, s'est effectué du 12 au 21 septembre 2025. Au total, 1 041 personnes ont été tirées de notre panel maison Probit de Canadiennes et Canadiens sélectionnés aléatoirement, pour un taux de réponse de 23 %. La marge d'erreur associée à la taille de l'échantillon est de +/- 3 %, pour un niveau de confiance de 95 %, avec des marges allant de +/- 6 % à 9 % dans la plupart des sous-groupes. Il y a eu suréchantillonnage des résidentes et résidents du secteur urbain intérieur afin d'assurer une représentation suffisante pour l'analyse par sous-groupes. L'échantillon final a été pondéré en fonction des proportions démographiques de chaque type de secteur, groupe d'âge ou genre à Ottawa, selon les données du Recensement de 2021.

## Principaux résultats

### *Caractéristiques de l'échantillon*

- Des 1 041 personnes répondantes, près de la moitié (47 %) habitaient au centre-ville ou s'y rendaient régulièrement.
- Une personne sur quatre a dit avoir subi des effets négatifs d'au moins une manifestation dans les deux dernières années (septembre 2023 à août 2025), le plus souvent une réduction de la capacité à se déplacer dans la ville, de l'envie de se rendre au centre-ville et de la sécurité ou du sentiment de sécurité. La même proportion a aussi dit avoir évité des établissements offrant des services spirituels, de santé, d'éducation ou sociaux par crainte d'une manifestation à proximité.
- Des personnes répondantes, 12 % ont dit avoir organisé une manifestation ou participé à une manifestation dans les deux dernières années. Cette proportion était plus grande chez

les membres de la communauté 2ELGBTQ+, les personnes résidant dans le secteur urbain intérieur et les moins de 35 ans. Parmi les personnes qui avaient contribué à une ou plusieurs manifestations, une sur quatre a indiqué qu'au moins l'une des manifestations s'était déroulée sur le terrain ou à proximité d'un établissement de santé, d'éducation ou de services sociaux. Un peu plus de la moitié ont dit toujours ou souvent tenir compte des répercussions sur les personnes qui accèdent aux établissements situés à proximité lorsqu'elles participent à une manifestation.

### ***Perception des manifestations***

- À propos des manifestations, les personnes répondantes s'entendaient surtout pour dire qu'elles ne devraient jamais entraver l'accès du public aux services de santé, communautaires ou sociaux (77 % d'accord, 13 % en désaccord).
- Deux personnes sur trois estimaient que les manifestations devaient attirer l'attention du public pour être efficaces; 15 % étaient en désaccord. Toutefois, avec la précision « même si cela provoque des perturbations », le taux d'accord baissait à 45 %, et le taux de désaccord augmentait à 35 %.
- Six personnes sur dix estimaient que les manifestations étaient un moyen efficace de militer en faveur du changement social; 20 % étaient en désaccord.
- Sans surprise, les personnes jeunes, vivant dans le noyau intérieur ou ayant déjà participé à des manifestations avaient une opinion plus positive de ces dernières. On observe une rupture marquée à 55 ans : les personnes plus âgées ou habitant dans un secteur suburbain exprimaient généralement des opinions plus négatives.
- Quant à l'acceptabilité de certains comportements pendant les manifestations à proximité d'établissements offrant des services spirituels, de santé, d'éducation ou sociaux, la distribution de documents (p. ex. tracts) et les chants et cris sans amplification étaient généralement ceux considérés comme les plus acceptables (84 % et 71 % de réponses positives contre 15 % et 28 % de réponses négatives, respectivement). L'utilisation de dispositifs d'amplification, comme des mégaphones ou des haut-parleurs, réduisait cependant l'acceptabilité du comportement, 52 % des personnes répondantes continuant de le trouver acceptable contre 46 %.
- Les autres comportements présentés – la restriction de l'accès aux établissements, l'utilisation de feux d'artifice, de fumigènes ou de lasers, la dégradation intentionnelle de biens, les comportements abusifs, intimidants ou harcelants, l'obstruction intentionnelle des services d'urgence – étaient considérés inacceptables lors d'une manifestation à l'extérieur d'écoles ou d'établissements proposant des services religieux, de santé ou sociaux.

### ***Appui pour un règlement municipal assurant l'accès sécuritaire aux infrastructures publiques***

- Les personnes répondantes étaient largement en faveur d'un règlement municipal visant à assurer l'accès sécuritaire aux infrastructures nommées, avec des taux d'aval de 84 % pour les établissements de santé, et d'entre 78 et 79 % pour les écoles, les garderies et les maisons de retraite et foyers de soins. L'appui était légèrement moins prononcé pour les organismes communautaires et de services sociaux (71 %, 15 % d'opposition), et encore plus bas pour les établissements confessionnels (60 %, 19 % d'opposition).
- Dans l'ensemble, 76 % des personnes participantes se sont prononcées en faveur d'un règlement municipal pour protéger l'accès sécuritaire à ces établissements, et 18 % se sont positionnées contre.
  - Il va sans dire que les personnes ayant déjà évité de fréquenter des établissements en raison d'une manifestation offraient le plus grand appui (88 %), et celles ayant participé à une manifestation dans les deux dernières années, la plus grande opposition (33 %).
  - Le taux d'aval variait aussi selon le lieu de résidence, l'âge et le genre :
    - Les femmes (82 %), les 55 ans et plus (86 %) et les personnes vivant et/ou travaillant hors du noyau urbain (82 %) se sont montrés plus favorables.
    - Les 35 à 45 ans (28 %), les personnes travaillant ou se déplaçant régulièrement au centre-ville (23 %) et les hommes (23 %) présentaient un taux d'opposition plus élevé.
- Parmi les raisons citées contre le règlement municipal proposé, les personnes répondantes ont dit craindre pour la liberté d'expression, craindre de voir amoindrie l'efficacité des manifestations là où elles sont pertinentes, et manquer de confiance envers les autorités si elles abusent du règlement. Certaines personnes ont aussi mentionné qu'un tel règlement ne semblait pas nécessaire, que les règlements municipaux existants étaient suffisants et que ce dossier ne devrait pas être géré à l'échelon municipal.
- Parmi les raisons citées en appui au règlement, les personnes répondantes ont dit s'opposer au droit des manifestantes et manifestants de supplanter les droits des autres (p. ex. de se sentir en sécurité, de se déplacer librement et d'accéder aux espaces publics) et affirmé le droit des résidentes et résidents de ne pas se faire presser, harceler ou intimider. Certaines personnes ont aussi indiqué que l'accès des populations vulnérables aux services de base ou essentiels était prioritaire.
- Le sondage consistait également à vérifier si la taille de la zone de protection (la distance à partir de la limite de propriété) influait sur l'appui. Chaque personne répondante s'est vu présenter aléatoirement l'une de trois distances – 20, 50 ou 80 mètres – afin de mesurer l'effet de cette précision sur la perception du règlement municipal proposé.
- Dans l'ensemble, environ la moitié des réponses n'ont pas été influencées par la distance. Chez les autres personnes répondantes, la précision d'une distance avait généralement pour

effet de renforcer l'appui (personnes en faveur) ou d'atténuer l'opposition (personnes en défaveur). Assez peu de personnes ont exprimé un désaccord accru, bien que la distance de 80 mètres ait poussé un petit nombre dans cette direction. Des trois distances, celle de 20 mètres était légèrement moins susceptible d'influencer les opinions.

- Certaines personnes ont réduit leur appui lorsqu'elles jugeaient une distance insuffisante. Les deux camps (favorable et défavorable) ont aussi tendu vers un appui moindre ou une opposition accrue pour les distances jugées trop importantes. Les personnes ayant justifié leur opinion par d'autres raisons étaient généralement de celles opposées à l'idée même de règlement, le plus souvent parce qu'un tel règlement leur semblait superflu.

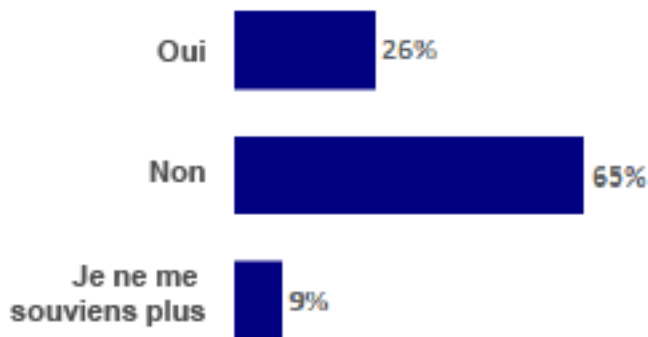
# CONSTATATIONS DÉTAILLÉES

## A. RÉPERCUSSIONS NÉGATIVES LIÉES AUX MANIFESTATIONS

Parmi les personnes ne vivant pas au centre-ville, 15 % ont dit s’y rendre au quotidien, et 23 %, sur une base hebdomadaire. Une personne sur cinq (19 %) a indiqué s’y rendre moins d’une fois par semaine, mais au moins une fois par mois, et 42 % ont dit y aller encore moins fréquemment. Au total, 47 % de l’échantillon vivait, travaillait ou allait régulièrement au centre-ville.

Une personne sur quatre (26 %) à Ottawa a indiqué avoir subi des répercussions négatives liées à une manifestation dans les deux dernières années (depuis septembre 2023).

**Figure 1 : Répercussions négatives liées aux manifestations**



**Q5.** Avez-vous subi des répercussions négatives liées aux manifestations au cours des deux dernières années?

**Réponses :** n=1 041

- Les personnes habitant ou se rendant régulièrement au centre-ville étaient plus susceptibles d’avoir subi des répercussions négatives (32 % contre 22 % dans les autres groupes).
- On observe une tendance similaire chez les personnes ayant déclaré une appartenance religieuse (31 %).

Les répercussions négatives citées (parmi une liste fournie) concernaient le plus souvent la capacité à se déplacer dans la ville (65 %), l’envie de se rendre au centre-ville (56 %) et la sécurité ou le sentiment de sécurité (46 %). Une personne sur cinq (22 %) a aussi rapporté un effet sur sa santé physique ou mentale, et quelques-unes ont nommé des répercussions sur leur travail ou leurs revenus (13 %), ou encore sur leur capacité à accéder aux soins de santé ou aux services sociaux (7 %). Seules 11 % ont sélectionné « Aucune de ces réponses ».

**Figure 2 : Types de répercussions négatives**



**Q5b.** Avez-vous subi des répercussions négatives importantes sur l’un ou l’autre des plans suivants à la suite de manifestations au cours des deux dernières années?

**Réponses :** n=358 (personnes ayant subi des répercussions négatives)

- Les personnes de 55 à 64 ans étaient plus susceptibles que les autres de déclarer un effet négatif sur leur envie de se rendre au centre-ville (71 %), leur sécurité ou sentiment de sécurité (58 %) et leur santé (31 %).
- Les personnes disant avoir une appartenance religieuse étaient aussi plus susceptibles de rapporter des répercussions négatives sur leur santé (32 %).

Une personne sur quatre a déclaré avoir déjà évité de se rendre à des établissements de santé, d'éducation ou de services sociaux par crainte de manifestations à proximité.

**Figure 3 : Évitement d'établissements par crainte de manifestations**



**Q14.** Vous est-il arrivé d'éviter d'accéder à ce genre d'installations par crainte des manifestations à proximité?

Réponses : n=1 041

- Les réponses affirmatives étaient légèrement plus fréquentes chez les personnes habitant ou se rendant régulièrement au centre-ville (29 %) ainsi que chez celles ayant déclaré une appartenance religieuse (29 %).
- Elles étaient aussi naturellement beaucoup plus élevées dans le groupe ayant déclaré avoir subi des répercussions négatives dans les deux dernières années (48 %).

## B. PARTICIPATION À DES MANIFESTATIONS

Une personne répondante sur huit (12 %) a dit avoir organisé une manifestation ou participé à une manifestation entre septembre 2023 et août 2025. Quatre pour cent ont préféré ne pas répondre à cette question.

**Figure 4 : Participation à des manifestations**



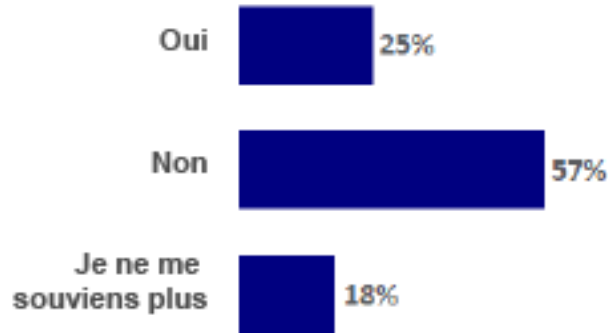
**Q10.** Avez-vous organisé une manifestation ou participé à une manifestation au cours des deux dernières années?

**Réponses :** n=1 041

- Les personnes 2ELGBTQ+ étaient considérablement plus susceptibles que les autres d'avoir déjà participé à des manifestations (28 %, ou 31 % en incluant les refus de répondre).
- Les réponses affirmatives étaient aussi légèrement plus fréquentes chez les personnes vivant dans le noyau urbain intérieur (18 %, ou 21 % en incluant les refus de répondre).
- On peut aussi supposer un taux de réponse affirmative plus élevé chez les moins de 35 ans si l'on inclut les refus de répondre (19 % contre 14 à 15 % chez les 35 à 64 ans). La proportion est la plus faible chez les 75 ans et plus (7 %, ou 8 % en incluant les refus de répondre).

Des 12 % de personnes répondantes ayant participé à une manifestation ces deux dernières années, une sur quatre (25 %, soit 3 % des réponses totales) avait pris part à une manifestation à un établissement ou à proximité d'un établissement offrant des services de santé, d'éducation ou sociaux.

**Figure 5 : Participation à des manifestations à proximité d'établissements publics**

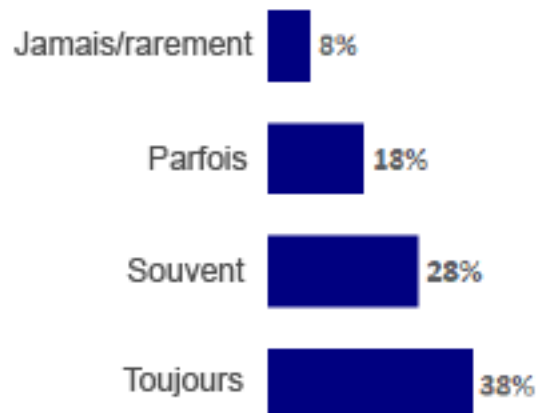


**Q11.** Avez-vous organisé une manifestation ou participé à une manifestation à un établissement ou à proximité d'un établissement offrant des services de santé, d'éducation ou sociaux?

**Réponses :** n=132 (personnes ayant déjà participé à des manifestations)

Un peu plus de la moitié (56 %) des personnes ayant déjà participé à des manifestations ont dit toujours (38 %) ou souvent (28 %) tenir compte des répercussions sur l'accès aux établissements à proximité. Une sur quatre (26 %) a répondu « Parfois » (18 %) ou « Jamais/rarement » (8 %).

**Figure 6 : Prise en compte des répercussions sur l'accès lors de manifestations**



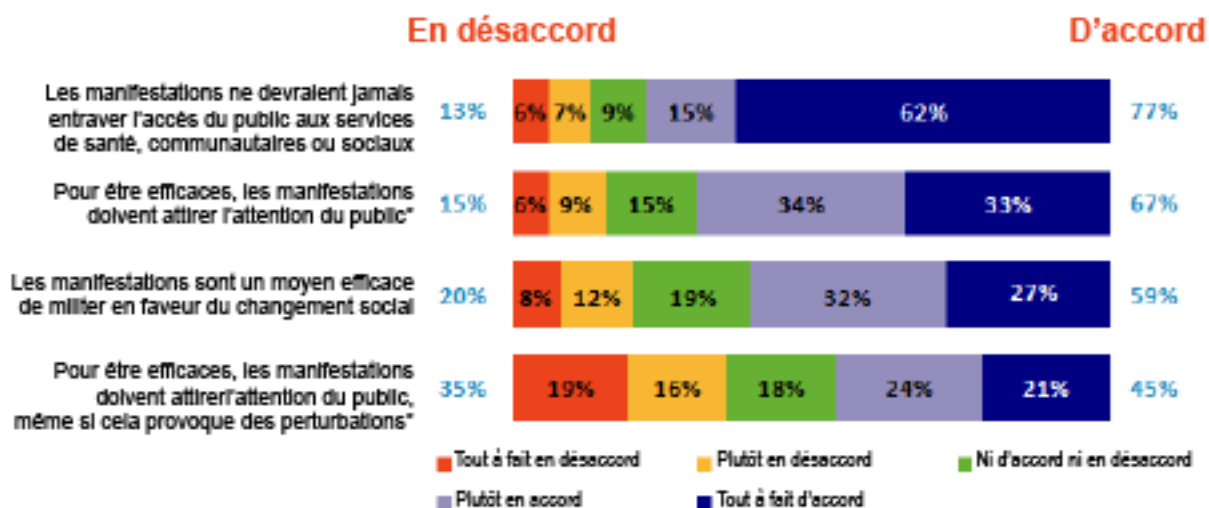
**Q12.** Lorsque vous participez à une manifestation, dans quelle mesure tenez-vous compte des répercussions de vos activités sur les personnes qui accèdent aux établissements situés à proximité?

**Réponses :** n=132 (personnes ayant déjà participé à des manifestations)

## C. OPINION GÉNÉRALE DES MANIFESTATIONS

Les personnes répondantes ont été invitées à indiquer leur degré d'accord avec trois énoncés relatifs aux manifestations. Pour la moitié des personnes participantes (sélectionnées aléatoirement), l'énoncé « Pour être efficaces, les manifestations doivent attirer l'attention du public » comprenait la précision « même si cela provoque des perturbations » pour mesurer la différence. Plus des trois quarts (77 %) des personnes sondées étaient d'accord (62 % étaient tout à fait d'accord) pour dire que les manifestations ne devraient jamais entraver l'accès du public aux services de santé, communautaires ou sociaux, alors que 13 % étaient en désaccord (6 % étaient tout à fait en désaccord). Les deux tiers (67 %) étaient aussi d'accord (dont 33 %, tout à fait d'accord) que les manifestations doivent attirer l'attention du public pour être efficaces, alors que 15 % étaient en désaccord (6 % étaient tout à fait en désaccord). Le taux d'appui chutait toutefois avec la précision des perturbations (de 67 % à 45 %, 21 % étant tout à fait d'accord); le taux de désaccord, lui, était de 35 % (19 % étant tout à fait en désaccord). Six personnes sur dix (59 %) étaient également d'accord (27 % étaient tout à fait d'accord) que les manifestations sont un moyen efficace de militer en faveur du changement social, contre 20 % de personnes en désaccord (dont 8 % tout à fait en désaccord).

Figure 7 : Opinion générale des manifestations



**Q4.** Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec les affirmations suivantes?

**Réponses :** n=1 041 (\*échantillon divisé n=500-541)

### **Nécessité d'attirer l'attention du public**

- Les personnes habitant dans le noyau urbain intérieur étaient plus fortement en accord (76 %), de même que celles habitant ou se rendant régulièrement au centre-ville (72 %).
- Les moins de 55 ans était généralement plus en accord (71 %) que les 55 ans et plus (61 %).
- Les personnes ayant déjà vécu des répercussions négatives liées à une manifestation étaient le moins susceptibles d'être d'accord (54 %, contre 73 % pour les autres), et celles ayant participé à des manifestations l'étaient le plus (82 %, contre 65 % pour les autres).
- Avec la précision « même si cela provoque des perturbations », les écarts sont similaires, et même qu'ils se creusent le plus souvent (p. ex. 55 % des moins de 55 ans contre seulement 30 % des 55 ans et plus, et 55 % des personnes habitant ou travaillant au centre-ville contre 34 % des autres).

### **Moyen efficace de militer en faveur du changement social**

- On observe des tendances similaires pour l'énoncé parlant de l'efficacité des manifestations comme moteur de changement. Étaient plus souvent d'accord les personnes vivant dans le secteur urbain intérieur et habitant ou se rendant régulièrement au centre-ville (69 % et 63 %, respectivement), ainsi que les moins de 55 ans (62 %, contre 55 % chez les gens plus âgés).
- Les personnes ayant subi des répercussions négatives de manifestations étaient moins souvent d'accord (48 %, comparativement à 65 %), tandis que celles ayant déjà pris part à des manifestations l'étaient plus (85 %, comparativement à 54 %).

### **Importance d'éviter les entraves à l'accès aux services**

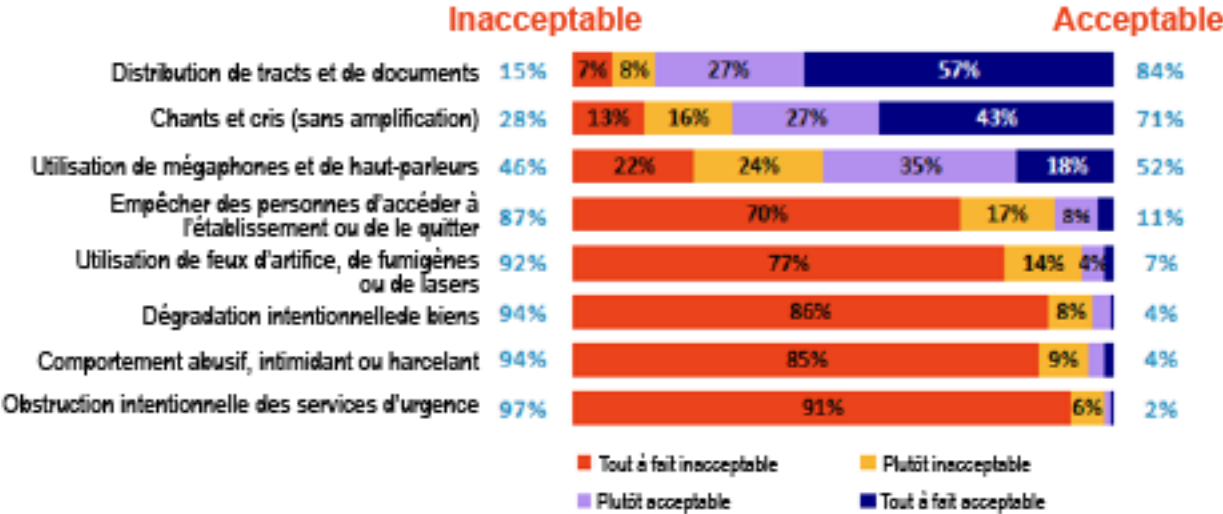
- Les personnes estimant que les manifestations ne devraient jamais entraver l'accès aux services étaient plus susceptibles d'avoir déjà évité des établissements par crainte de manifestations à proximité (84 %) ou d'avoir 55 ans et plus (84 %, contre 73 % chez les plus jeunes).
- Parmi les groupes présentant les taux d'accord les plus bas, on note les personnes vivant dans le noyau urbain intérieur (72 %), les personnes habitant ou se rendant régulièrement au centre-ville (72 %), les 35 à 44 ans (69 %), les moins de 35 ans (72 %) et les personnes ayant déjà participé à des manifestations (63 %). Affichaient aussi des taux d'accord inférieurs les personnes estimant qu'une manifestation doit attirer l'attention (72 %), et particulièrement celles qui acceptaient les perturbations (67 %). De même, les personnes qui reconnaissaient les manifestations comme un moyen efficace de militer étaient moins souvent d'accord (73 %).

## D. COMPORTEMENTS ACCEPTABLES LORS DES MANIFESTATIONS

Les personnes répondantes ont été invitées à se prononcer sur l’acceptabilité de différents comportements lors de manifestations à l’extérieur d’écoles ou d’établissements proposant des services religieux, de santé ou sociaux. La distribution de tracts et de documents était considérée comme acceptable de manière générale (80 %; 57 % estimaient ce comportement tout à fait acceptable). Les chants et cris sans amplification étaient aussi considérés comme acceptables par 71 % de la population sondée (43 % les trouvaient tout à fait acceptables), alors que 28 % estimaient qu’ils ne l’étaient pas (pour 13 %, ils étaient tout à fait inacceptables). Pour les mégaphones et les haut-parleurs, le taux d’acceptation ne s’élevait qu’à 52 % (18 % estimant ce comportement tout à fait acceptable), et presque autant de personnes (46 %) jugeaient cette activité inacceptable (22 % la jugeaient tout à fait inacceptable).

Il y avait un consensus clair sur le caractère inacceptable de l’utilisation de feux d’artifice, de fumigènes ou de lasers, de la dégradation intentionnelle de biens, d’un comportement abusif, intimidant ou harcelant et de l’obstruction intentionnelle des services d’urgence (92 à 97 %). Le fait d’empêcher des personnes d’accéder à un établissement était aussi considéré comme inacceptable, quoiqu’un peu moins (87 %; 70 % le trouvaient tout à fait inacceptable); seuls 11 % estimaient cet acte acceptable.

**Figure 8 : Acceptabilité des comportements lors de manifestations à proximité d’établissements sociaux**



**Q6.** Estimez-vous que les activités suivantes sont acceptables ou inacceptables lors d’une manifestation à l’extérieur d’écoles ou d’établissements proposant des services religieux, de santé ou sociaux?

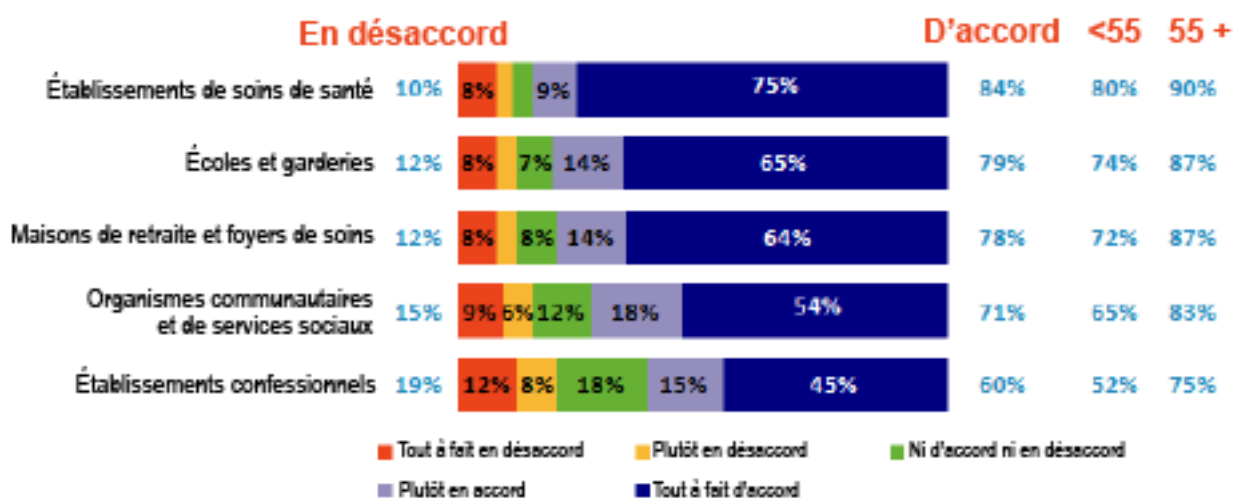
**Réponses :** n=1 041

- Le fait d'empêcher l'accès était considéré comme acceptable en plus grande proportion par les personnes ayant participé à des manifestations (20 %), celles ne croyant pas que les manifestations ne devraient jamais entraver l'accès (26 %) et celles estimant qu'une manifestation doit attirer l'attention du public, même si cela provoque des perturbations (18 %).
- En raison du consensus élevé quant à l'obstruction intentionnelle des services d'urgence et au comportement abusif, intimidant ou harcelant, il n'y a pas de différence notable, à une exception près : 15 % des personnes en désaccord avec le fait que les manifestations ne devraient jamais entraver l'accès croient qu'un comportement abusif, intimidant ou harcelant est acceptable.
- Dans le même ordre d'idées, les groupes s'entendaient généralement sur le caractère inacceptable de la dégradation intentionnelle de biens, quoique 10 % des personnes de moins de 35 ans ou en désaccord avec le fait que les manifestations ne devraient jamais entraver l'accès percevaient cette activité comme acceptable.
- L'utilisation de feux d'artifice, de fumigènes ou de lasers sans autorisation était légèrement plus acceptée chez les 35 à 44 ans (13 %), les personnes ayant déjà participé à des manifestations (14 %) et les personnes en désaccord avec le fait que les manifestations ne devraient jamais entraver l'accès (19 %).
- L'utilisation de mégaphones et de haut-parleurs a suscité des réactions plus partagées. Une plus grande proportion des résidentes et résidents du secteur urbain intérieur (59 %), des moins de 45 ans (64 % chez les moins de 35 ans et 59 % chez les 35 à 44 ans) et des membres de la communauté 2ELGBTQ+ ou d'une minorité ethnoculturelle (68 à 69 %) trouvaient ce comportement acceptable. Les mêmes tendances ont été observées chez les personnes ayant déjà participé à des manifestations (69 %), les personnes ne croyant pas que les manifestations ne devraient jamais entraver l'accès (73 %), les personnes estimant qu'une manifestation doit attirer l'attention du public, même si cela provoque des perturbations (74 %), et les personnes percevant les manifestations comme un moyen efficace de militer en faveur du changement social (65 %).
- On observe une tendance similaire dans l'acceptabilité des chants et des cris (plus acceptés chez les 35 à 44 ans et les personnes ayant déjà participé à des manifestations ou entretenant une opinion positive de celles-ci). Les personnes les plus susceptibles de juger ce comportement inacceptable étaient celles de 55 ans et plus (40 %) et celles qui avaient déjà évité d'accéder à des établissements par crainte d'une manifestation (41 %).
- La distribution de documents était considérée comme largement acceptable par toutes et tous, bien qu'une plus grande proportion la jugeait inacceptable chez les personnes ayant déjà évité d'accéder à des établissements (24 %), celles ne croyant pas que les manifestations sont un moyen efficace de militer (31 %) et celles n'estimant pas qu'elles doivent attirer l'attention du public (36 %).

## E. APPUI AU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR L'ACCÈS SÉCURITAIRE

Les personnes répondantes ont été invitées à indiquer leur degré d'appui ou d'opposition à la protection, au moyen d'un règlement municipal, de l'accès pendant les manifestations à cinq types d'établissements. La protection de l'accès aux établissements de soins de santé était la mieux reçue (84 %; 75 % étaient très favorables), malgré 10 % d'opposition (8 % étaient très défavorables). L'appui était aussi élevé pour les écoles et garderies (79 %; 65 % étaient très favorables) et les maisons de retraite et foyers de soins (78 %; 64 % étaient très favorables). Le soutien était légèrement inférieur pour les organismes communautaires et de services sociaux (71 %; 54 % étaient très favorables), avec un 15 % de désapprobation (9 % étaient très défavorables). Enfin, l'aval était à son plus faible pour les établissements confessionnels (60 %; 45 % étaient très favorables), avec 19 % d'opposition (12 % étaient très défavorables).

**Figure 9 : Appui au règlement municipal sur l'accès sécuritaire par type d'établissement ou de service**



**Q7.** Dans quelle mesure êtes-vous favorable ou défavorable à un règlement municipal visant à garantir aux résidents un accès sécuritaire aux types d'établissements suivants pendant une manifestation?

**Réponses :** n=1 041

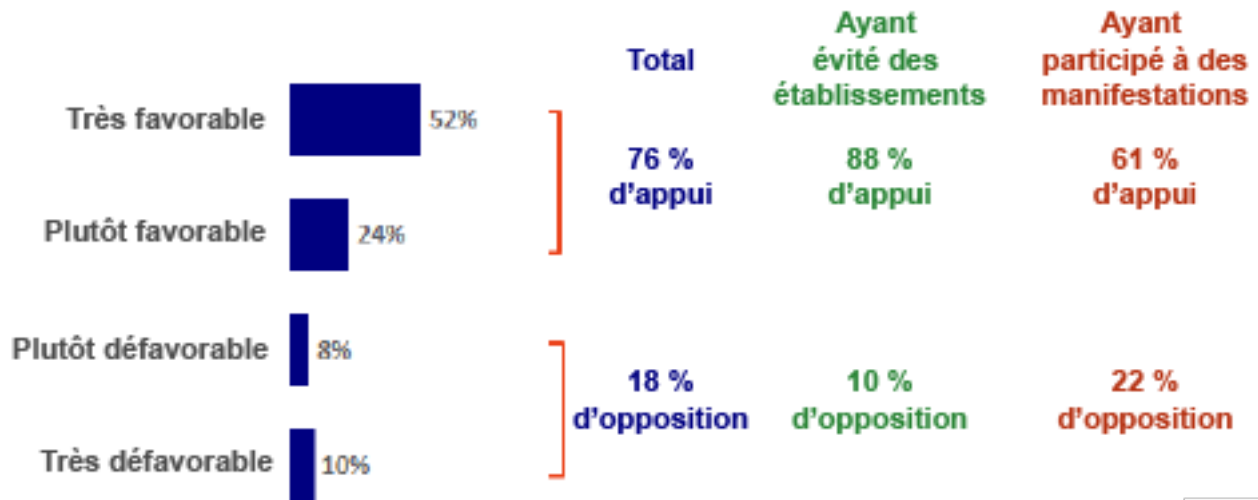
- Les tendances sont similaires pour les cinq types d'établissements.
- Les personnes de 55 ans et plus étaient généralement plus favorables à un règlement que les autres, particulièrement comparativement aux 35 à 44 ans, le groupe d'âge le plus susceptible d'y être défavorable.

- Les femmes étaient dans l'ensemble plus favorables au règlement que les hommes, surtout en ce qui a trait aux établissements confessionnels et aux organismes communautaires et de services sociaux.
- L'appui était plus important chez les personnes ayant une appartenance religieuse ou ayant déjà évité des établissements en raison d'une manifestation.
- Les personnes ayant déjà participé à des manifestations étaient légèrement plus susceptibles de s'opposer à un règlement municipal pour tous les types d'établissements, mais encore plus pour les établissements confessionnels. Les membres de la communauté 2ELGBTQ+ et de minorités ethnoculturelles s'opposaient aussi plus fortement à la protection de ces derniers.
- Les personnes n'étant pas d'accord que les manifestations ne devraient jamais entraver l'accès étaient les plus susceptibles de se montrer défavorables à un règlement, surtout pour les établissements confessionnels et les organismes communautaires et de services sociaux (50 %). La même tendance, quoique moins prononcée, se retrouve aussi chez les personnes croyant qu'une manifestation doit attirer l'attention du public, même si cela provoque des perturbations. À l'inverse, les personnes qui entretenaient des opinions plus négatives sur les manifestations étaient beaucoup plus favorables à un règlement municipal pour tous les types d'établissements.

Une grande majorité des Ottaviennes et Ottaviens (76 %) ont dit être très (52 %) ou plutôt (24 %) favorables à l'adoption d'un règlement pour assurer un accès sécuritaire aux établissements de santé, d'éducation et de services sociaux. Un peu moins d'une personne sur cinq (18 %) était très (10 %) ou plutôt (8 %) défavorable à l'idée. Cinq pour cent se sont dites indécises.

L'appui était particulièrement important chez les personnes qui avaient déjà évité d'accéder à des services par crainte de manifestations à proximité (88 %). Chez les personnes ayant participé à des manifestations dans les deux dernières années, 61 % appuyaient l'idée, et 33 % s'y opposaient.

**Figure 10 : Appui au règlement municipal sur l'accès sécuritaire**



**Q8.** En pensant aux différents types de lieux, dans quelle mesure êtes-vous favorable ou défavorable à l'élaboration par la Ville d'Ottawa d'un règlement municipal visant à protéger l'accès sécuritaire à ces types d'établissements pendant des manifestations?

**Réponses :** n=1 041

- Les personnes ayant subi des répercussions négatives liées à une manifestation étaient plus favorables que les autres au règlement municipal proposé (81 %). Le soutien était en outre plus concentré chez celles pour qui les manifestations avaient réduit l'envie de se rendre au centre-ville.
- Le taux d'approbation était aussi supérieur chez les femmes (82 % contre 72 % chez les hommes) et chez les 55 ans et plus (86 %). L'opposition était la plus forte chez les 35 à 44 ans (28 %), suivis des 35 ans et moins (22 %).
- Les personnes ne croyant pas que les manifestations doivent attirer l'attention du public pour être efficaces (avec ou sans perturbations) étaient parmi les plus favorables au règlement proposé (86 à 89 %), tout comme celles ne percevant pas les manifestations comme un moyen efficace de militer (87 %) ou estimant que les manifestations ne devraient jamais entraver l'accès aux services publics (86 %).
- Les personnes qui croyaient en la nécessité d'attirer l'attention du public, possiblement avec perturbations ou restriction de l'accès, et qui estimaient que les manifestations étaient un moyen efficace de militer étaient beaucoup plus susceptibles de s'opposer au règlement (25 à 37 %, et jusqu'à 58 % chez les personnes n'étant pas d'accord pour dire que les manifestations ne devraient jamais entraver l'accès).
- Dans le même ordre d'idées, les personnes moins tolérantes de certains comportements pendant les manifestations (comme les chants et les cris, la distribution de matériel ou l'utilisation de mégaphones) étaient plus favorables à un règlement municipal, alors que chez les personnes plus tolérantes, le règlement était mieux accueilli. Ces tendances sont

semblables pour tous les types d'établissements, toutefois avec un écart plus prononcé pour les établissements confessionnels et les organismes communautaires et de services sociaux.

- Les personnes habitant ou se rendant régulièrement au centre-ville s'opposaient plus fortement au règlement (23 %, contre 14 % chez les autres). De cette population, 72 % appuyaient un tel règlement, contre 82 % dans les autres groupes.
- Les personnes appartenant à la communauté 2ELGBTQ+ étaient généralement plus défavorables à l'idée d'un règlement (32 %).

Parmi les personnes défavorables à l'adoption d'un règlement municipal, près de la moitié s'inquiétaient des restrictions que celui-ci imposerait, notamment sur la liberté d'expression pendant les manifestations (voir le tableau 1) et, dans une moindre mesure, sur la possibilité de tenir des manifestations efficaces aux endroits les plus pertinents. Certaines personnes ont aussi dit craindre que les autorités utilisent le règlement pour empêcher les manifestations et ont souligné le risque de pente glissante. Une autre raison couramment citée était le caractère superflu d'un tel règlement : certaines personnes estimaient que la réglementation en vigueur était suffisante pour endiguer les comportements indésirables, qu'il y avait déjà trop de règlements municipaux ou que les organisateurs faisaient déjà le nécessaire pour assurer le bon déroulement des manifestations. Quelques autres ont aussi avancé que l'échelon municipal n'était pas le plus approprié pour régler ce problème, ou encore que la Ville avait bien d'autres dossiers plus prioritaires à gérer. Enfin, une poignée de répondantes et répondants craignaient que le règlement proposé soit trop vaste, qu'il regroupe trop de types d'établissements différents ensemble, qu'il y ait bon nombre de facteurs difficiles à couvrir dans un seul règlement ou que le règlement ne soit pas défendable en cour.

Dans le camp en faveur du règlement municipal, près de la moitié a affirmé que si les manifestantes et manifestants ont le droit de se faire entendre, ils ne peuvent pas le faire au détriment des droits des autres, notamment le droit de se sentir en sécurité, de se déplacer librement dans la ville ou d'accéder à divers espaces publics. Certaines personnes estimaient que toute perturbation se répercutant sur les autres dépassait les limites du droit de manifester. D'autres ont souligné le droit des résidentes et résidents de ne pas se faire presser, harceler ou intimider. Sur un thème connexe, près du tiers des répondantes et répondants ont affirmé que l'accès aux services de base ou essentiels devait avoir priorité sur les manifestations. Certains ont aussi mentionné l'importance de protéger les populations vulnérables et leur capacité à accéder aux différents services sans se sentir harcelées ou menacées. Quelques-unes des personnes ayant manifesté un appui modéré ont dit ne pas avoir assez d'information pour trancher, ou encore trouver le règlement municipal trop vague ou craindre qu'il ne soit pas applicable.

Dans le petit groupe de personnes indécises, les justifications les plus courantes étaient un manque d'information, le caractère trop vague ou vaste du règlement (trop de types de services et d'établissements regroupés ensemble) et les difficultés d'application. Certaines personnes ont aussi nommé le risque d'abus dans l'interdiction des manifestations en vertu du règlement (p. ex. l'interdiction des manifestations devant l'hôtel de ville en raison de la présence d'un service de garde dans le bâtiment).

L'effet sur l'avis des personnes répondantes de la taille proposée pour la zone de protection a aussi été mesuré. Chaque personne s'est vu présenter aléatoirement l'une de trois distances d'interdiction à partir de la limite de propriété (20, 50 ou 80 mètres), puis a dû indiquer si son opinion du règlement changeait selon cette nouvelle information et, le cas échéant, dans quelle direction.

Pour 35 % des personnes en faveur du règlement, la distance proposée les rendait encore plus favorables; c'était l'inverse pour seulement 10 % des personnes en faveur (la distance n'avait aucun effet dans 48 % des cas). Les proportions étaient plus égales dans le camp opposé au règlement, où 29 % des personnes répondantes ont indiqué que la distance présentée renforçait leur désaccord, et 24 %, qu'elle l'atténuait (45 % ont gardé la même opinion).

Le tableau ci-dessous présente sommairement les thèmes recensés dans les commentaires des personnes répondantes. À noter que les pourcentages donnés se veulent une indication générale des opinions et non des statistiques précises, car de nombreux commentaires se recoupaient, exprimaient plusieurs idées ou n'étaient pas assez précis pour être classés sous un thème en particulier. Ainsi, les chiffres reflètent surtout les grandes tendances, et il est important de ne pas les surinterpréter.

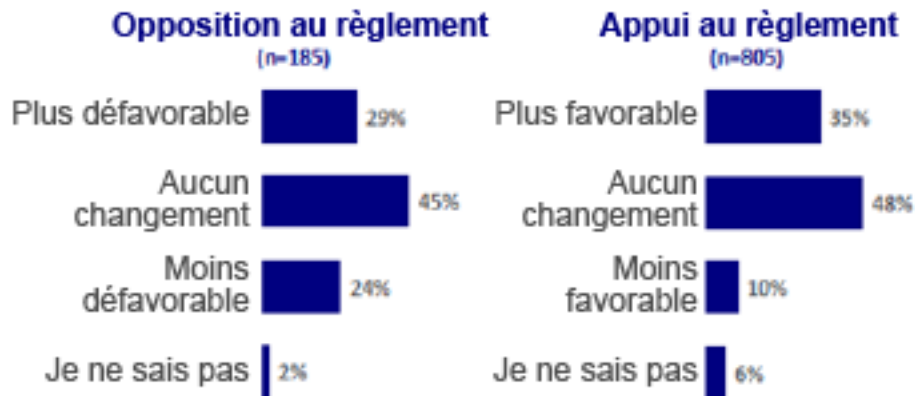
**Tableau 1 : Justifications de l'opposition ou de l'appui au règlement**

	Opposition	Appui	Indécision
<b>Veillez expliquer dans vos propres mots pourquoi vous êtes &lt;favorable/défavorable/hésitant&gt; face à un règlement municipal visant à protéger un accès sécuritaire aux lieux d'infrastructures sociales vulnérables.</b>	<i>n=185</i>	<i>n=205*</i>	<i>n=51</i>
Restriction du droit de manifester (liberté d'expression)/de la possibilité de manifester aux endroits pertinents	<b>36 %</b>	1 %	5 %
Peur qu'on abuse du règlement pour empêcher les manifestations (pente glissante, conséquences indésirées)	<b>14 %</b>	1 %	<b>12 %</b>
Règlement superflu (comportements problématiques couverts par les lois en vigueur)/excès de règlements municipaux/autogestion des manifestations/non-priorité du dossier	<b>24 %</b>	-	<b>11 %</b>
Règlement trop vaste (types d'établissements)	4 %	--	2 %
Information insuffisante/trop de facteurs pour un seul règlement/difficultés d'application	2 %		<b>29 %</b>
Autres droits primant sur le droit de manifester (accès, sécurité, etc.)	--	<b>46 %</b>	--
Priorité aux services de base ou essentiels/à la protection des personnes vulnérables	--	<b>29 %</b>	--
Manque d'information		5 %	
Autre	10 %	8 %	
Indécision / refus de répondre	10 %	10 %	38 %

\* Échantillon aléatoire des personnes ayant indiqué leur appui

Bien que les résultats se ressemblent pour les trois distances présentées, les rayons de protection de 50 et 80 mètres ont fait augmenter le soutien de manière plus importante (36 % et 39 %), tandis que le rayon de 20 mètres n’a suscité une augmentation que de 29 %, avec 63 % de réponses neutres. À l’inverse, la hausse de l’opposition était similaire pour les trois distances, quoique légèrement plus importante pour celle de 80 mètres. Après avoir reçu cette information, environ la moitié des personnes qui étaient indécises (5 %) ont maintenu leur indécision, tandis que 38 % se sont prononcées en faveur du règlement, et 10 %, contre.

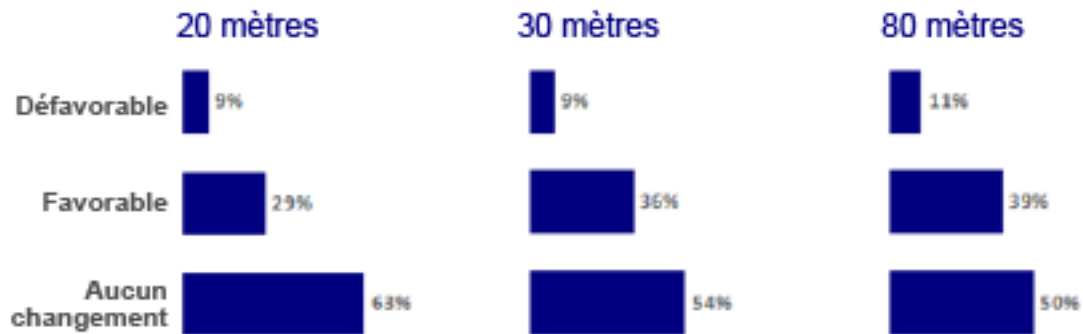
**Figure 11A : Effet de la zone de protection sur l’opinion**



**Q13.** Si un règlement municipal établissait une zone de protection autour des infrastructures sociales à une distance de <20, 50 ou 80 mètres> de la limite de propriété, comment cela modifierait-il votre degré de soutien ou d’opposition <actuel> pour un tel règlement?

**Réponses :** n=1 041

**Figure 12B : Effet de la taille de la zone de protection sur l'opinion**



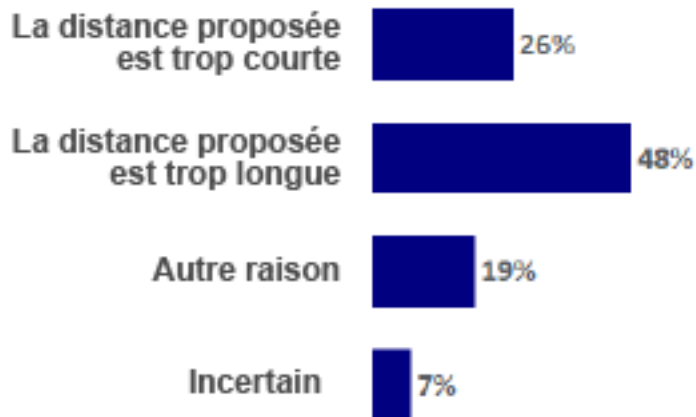
**Q13.** Si un règlement municipal établissait une zone de protection autour des infrastructures sociales à une distance de <20, 50 ou 80 mètres> de la limite de propriété, comment cela modifierait-il votre degré de soutien ou d'opposition <actuel> pour un tel règlement?

**Réponses :** n=335 à 354 (échantillon complet divisé aléatoirement en trois)

- Parmi les personnes en faveur du règlement municipal, les 35 ans et moins (16 %) étaient légèrement plus susceptibles de modérer leur appui en fonction de la distance. On constate une tendance similaire chez les personnes ayant déjà participé à des manifestations (17 %) et celles ne croyant pas qu'une manifestation ne devrait jamais entraver l'accès (18 %).

Des personnes qui avaient modéré leur appui ou leur opposition au règlement au vu de l'information sur la distance, près de la moitié (48 %) ont indiqué comme raison que la distance présentée leur semblait trop importante. Cette tendance était particulièrement prononcée pour la distance de 80 mètres (60 % la trouvaient trop grande). Les autres raisons les plus citées étaient le caractère superflu ou inconstitutionnel du règlement proposé.

**Figure 13 : Raisons du changement d'opinion**



**Q13b.** Cela change-t-il votre point de vue parce que :

**Réponses :** n=122 (personnes ayant changé d'opinion en raison de la distance)

# ANNEXES

## A. MÉTHODOLOGIE

Le sondage s'est fait en ligne sur la base d'un panel national hybride recruté aléatoirement. Au total, 1 041 Ottaviennes et Ottaviens de 18 ans ou plus y ont répondu. L'échantillon provient de *Probit*, un logiciel d'échantillonnage probabiliste créé et maintenu par Les Associés de recherche EKOS, qui est fondé sur un système d'appel aléatoire répertoriant des lignes fixes et cellulaires afin de couvrir toute la population canadienne ayant accès à un téléphone. La distribution du processus de recrutement vise à refléter les proportions démographiques recensées par Statistique Canada. Ce panel, qui compte plus de 135 000 membres, est considéré comme représentatif de la population canadienne générale (c'est-à-dire que les proportions d'un groupe donné dans le panel sont très similaires à celles de la population générale), et des marges d'erreur peuvent être appliquées. Les personnes et les ménages composant le panel de *Probit* sont contactés par téléphone; ils se font expliquer la nature du panel et les politiques de confidentialité en détail, puis sont invités à fournir leurs données démographiques. Les statuts en ligne/hors-ligne et ligne fixe/ligne cellulaire sont vérifiés pour déterminer la méthode de réalisation des sondages (en ligne, par téléphone ou par la poste).

L'échantillon probabiliste aléatoire utilisé pour ce sondage présente une marge d'erreur de +/-3,04 % pour un intervalle de confiance de 95 %.

Le questionnaire de huit minutes a été élaboré en étroite collaboration avec la personne chargée de projet et programmé par EKOS, puis traduit et mis à l'essai. Les réponses ont ensuite été recueillies du 12 au 21 septembre 2025. Les personnes sélectionnées ont été avisées par courriel que leurs réponses seraient entièrement confidentielles et ne pourraient pas être rattachées à leur nom. L'invitation initiale précisait que la Ville avait commandé le sondage et que celui-ci portait sur des enjeux d'importance pour les personnes résidant à Ottawa, mais taisait le sujet précis afin de réduire au minimum le risque d'un biais de non-réponses. EKOS a assuré un soutien technique tout au long de la collecte de données, avec un numéro de téléphone 1 800 et une adresse de courriel, tous deux fournis dans l'invitation. Bien que le sondage se soit principalement effectué en ligne, quelques membres du panel ont répondu par téléphone.

Au total, 5 604 invitations ont été envoyées par courriel, suivies de plusieurs rappels par courriel et par téléphone. Ce sont 1 041 personnes qui ont répondu au sondage, pour un taux de réponse de 23 %<sup>1</sup>.

Après la conclusion du sondage, les données ont été révisées pour uniformisation (nettoyage) et pondérées selon l'âge, le niveau de scolarité et la province pour assurer une représentation aussi exacte que possible. Quelques questions étaient à réponse ouverte et ont donc dû être codifiées pour l'analyse. Des tableaux de données ont été générés en vue d'une étude des résultats dans leur ensemble et par groupes démographiques.

### **Caractéristiques de l'échantillon**

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques principales de l'échantillon : secteur de la ville, genre, âge, charge d'enfants, et appartenance à une minorité. Les proportions des trois premières sont présentées sans pondération; elles ont été incluses dans le calcul de pondération aux fins de représentativité de l'échantillon et des résultats.

**Tableau 2 : Caractéristiques démographiques de l'échantillon**

<i>Secteur (impondéré)</i>	Total (n=1 041)
Secteur urbain intérieur	26 %
Secteur urbain extérieur	18 %
Secteur suburbain	39 %
Secteur rural	15 %
<i>Genre (impondéré)</i>	Total (n=1 041)
Homme	48 %
Femme	48 %
Autre	1 %
Préfère ne pas répondre	3 %

<sup>1</sup> Des 5 604 invitations envoyées, 851 sont revenues comme messages non livrés, pour un échantillon valide de 4 753 personnes. Avec les 1 041 personnes répondantes et les 44 autres considérées comme inadmissibles, le taux de réponse s'élevait à 22,8 %.

Âge (impondéré)	Total (n=1 041)
16 à 34 ans	20 %
35 à 44 ans	16 %
45 à 54 ans	22 %
55 à 64 ans	20 %
65 ans et plus	21 %
Charge d'enfants de moins de 18 ans	Total (n=1 041)
Oui	26 %
Non	72 %
Préfère ne pas répondre	1 %
Appartenance à une minorité	Total (n=1 041)
Affiliation religieuse	20 %
Personnes handicapées	15 %
Communauté 2ELGBTQAI+	12 %
Membre d'un groupe ethnoculturel	12 %
Aucun de ces groupes	50 %
Préfère ne pas répondre	7 %

L'échantillon sous-représente les personnes de moins de 35 ans (20 % dans l'échantillon, 29 % dans la population), surreprésente les résidentes et résidents du secteur urbain intérieur (26 % dans l'échantillon, 18 % dans la population), et sous-représente les résidentes et résidents du secteur urbain extérieur (18 % dans l'échantillon, 27 % dans la population).



**Q2A**

Calcul relatif au secteur	
Kanata/Stittsville .....	1
Nepean .....	2
Ouest .....	3
Centre .....	4
Est.....	5
Sud.....	6
Orléans .....	7
Secteur rural .....	8
Non déterminé .....	9

**Q2C**

Calcul relatif au secteur	
Secteur urbain intérieur.....	1
Secteur urbain extérieur.....	2
Secteur suburbain.....	3
Secteur rural .....	4
Non déterminé .....	99

**Q3**

Si... Q2A ≠ 4
---------------

À quelle fréquence vous rendez-vous au centre-ville pour le travail ou pour vos loisirs?

Tous les jours.....	1
Toutes les semaines .....	2
Plus d'une fois par mois.....	3
Moins d'une fois par mois .....	4
Je ne sais pas .....	99

**ROTQ4**

Rotation pour Q4B

Afficher « même si cela provoque des perturbations » .....	1
Ne pas afficher « même si cela provoque des perturbations » .....	2

**PREQ4**

Aux fins des présentes questions, le terme « manifestations » est utilisé, bien qu'il puisse également s'agir de protestations ou de marches.

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec les affirmations suivantes <[Au téléphone](sur une échelle où 1 signifie « tout à fait en désaccord », 5 « tout à fait d'accord » et 3 « ni d'accord ni en désaccord »)>?

**Q4A**

Les manifestations sont un moyen efficace de militer en faveur du changement social.

Tout à fait en désaccord 1.....	1
2.....	2
Ni d'accord ni en désaccord 3.....	3
4.....	4
Tout à fait d'accord 5.....	5
Je ne sais pas.....	99

**Q4B**

Pour être efficaces, les manifestations doivent <rotation : attirer l'attention du public, même si cela provoque des perturbations/attirer l'attention du public>.

**Q4C**

Les manifestations ne devraient jamais entraver l'accès du public aux services de santé, communautaires ou sociaux.

**Q5**

Avez-vous subi des répercussions négatives liées aux manifestations au cours des deux dernières années, c.-à-d. entre le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et le 31 août 2025?

Oui.....	1
Non.....	2
Ne me souviens plus.....	99

**Q5B [1,6]**

Si... Q5 = 1,99

Avez-vous subi des répercussions négatives importantes sur l'un ou l'autre des plans suivants à la suite de manifestations au cours des deux dernières années?

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Votre capacité à vous déplacer dans la ville.....	1	
Votre travail ou vos revenus.....	2	
Votre envie de vous rendre au centre-ville.....	3	
Votre santé, y compris votre santé mentale.....	4	
Votre sécurité ou votre sentiment de sécurité.....	5	
Votre capacité à accéder aux soins de santé ou aux services sociaux.....	6	
Aucune de ces réponses.....	98	X
Ne me souviens plus.....	99	X

**PREQ6**

Estimez-vous que les activités suivantes sont acceptables ou inacceptables lors d'une manifestation à l'extérieur d'écoles ou d'établissements proposant des services religieux, de santé ou sociaux?

**Q6A**

Comportement abusif, intimidant ou harcelant	
Tout à fait inacceptable.....	1
Plutôt inacceptable.....	2
Plutôt acceptable.....	3
Tout à fait acceptable.....	4
Je ne sais pas.....	99

**Q6B**

Chants et cris (sans amplification)

**Q6C**

Distribution de tracts et de documents

**Q6D**

Obstruction intentionnelle des services d'urgence

**Q6E**

Dégradation intentionnelle de biens

**Q6F**

Empêcher des personnes d'accéder à l'établissement ou de le quitter  
(Définition en survol : Écoles ou établissements proposant des services religieux, de santé ou sociaux.)

**Q6G**

Utilisation de feux d'artifice, de fumigènes ou de lasers (sans autorisation)

**Q6H**

Utilisation de mégaphones et de haut-parleurs

**PREQ7**

Dans quelle mesure êtes-vous favorable ou défavorable à un règlement municipal visant à garantir aux résidents un accès sécuritaire aux types d'établissements suivants pendant une manifestation? <[Au téléphone](Veuillez répondre sur une échelle où 1 signifie « très défavorable », 5 « très favorable » et 3 « ni l'un ni l'autre ».)>

**Q7A**

Écoles et garderies

Très défavorable 1 .....	1
2 .....	2
Ni l'un ni l'autre 3 .....	2
4 .....	4
Très favorable 5 .....	5
Je ne sais pas .....	99

**Q7B**

Établissements confessionnels

**Q7C**

Établissements de soins de santé

**Q7D**

Organismes communautaires et de services sociaux

**Q7E**

Maisons de retraite et foyers de soins

**Q8**

En pensant aux différents types de lieux que nous venons de décrire, dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous favorable ou défavorable à l'élaboration par la Ville d'Ottawa d'un règlement municipal visant à protéger l'accès sécuritaire à ces types d'établissements pendant des manifestations?

(Définition en survol : Lieux de culte, écoles, garderies et autres fournisseurs de soins de santé et de services sociaux.)

Très défavorable .....	1
Plutôt défavorable .....	2
Plutôt favorable .....	3
Très favorable .....	4
Je ne sais pas .....	99

### Q9

Si... Q8 = 1,2,99

Veillez expliquer dans vos propres mots pourquoi vous êtes <[Q8 = 1]très défavorable[Q8 = 2]plutôt défavorable[Q8 = 3]plutôt favorable[Q8 = 4]très favorable[Q8 = 99]hésitant > face à un règlement municipal visant à protéger un accès sécuritaire aux lieux d'infrastructures sociales vulnérables.

(Définition en survol : Lieux de culte, écoles, garderies et autres fournisseurs de soins de santé et de services sociaux.)

Veillez préciser..... 77  
Je ne sais pas ..... 99

### Q10

Avez-vous organisé une manifestation ou participé à une manifestation au cours des deux dernières années, autrement dit entre le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et le 31 août 2025?

Oui ..... 1  
Non ..... 2  
Je ne sais pas ..... 98  
Je préfère ne pas répondre ..... 99

### Q11

Si... Q10 = 1

Au cours des deux dernières années, avez-vous organisé une manifestation ou participé à une manifestation à un établissement ou à proximité d'un établissement offrant des services spirituels, de santé, d'éducation ou sociaux?

Oui ..... 1  
Non ..... 2  
Incertain(e)..... 98  
Je préfère ne pas répondre ..... 99

### Q12

Si... Q10 = 1

Lorsque vous participez à une manifestation, dans quelle mesure tenez-vous compte des répercussions de vos activités sur les personnes qui accèdent aux établissements situés à proximité?

(Définition en survol : Lieux de culte, écoles, garderies et autres fournisseurs de soins de santé et de services sociaux.)

Jamais..... 1  
Rarement ..... 2  
Parfois ..... 3  
Souvent..... 4  
Toujours ..... 5  
Sans objet ..... 98  
Je ne sais pas ..... 99

### Q13

Si un règlement municipal établissait une zone de protection autour des infrastructures sociales à une distance de <rotation : 20 mètres/50 mètres/80 mètres> de la limite de propriété, afin de permettre des manifestations importantes tout en garantissant un accès sécuritaire, <[Q8 = 3,4]comment cela modifierait-il votre degré de soutien pour un tel règlement[Q8 = 1,2]comment cela modifierait-il votre degré d'opposition à un tel règlement[AUTRE]quel serait votre degré de soutien ou d'opposition>?

(Définition en survol : Lieux de culte, écoles, garderies et autres fournisseurs de soins de santé et de services sociaux.)

Q8 = 1

Un peu plus défavorable .....	11
Aucun changement .....	12
Un peu moins défavorable .....	13
Beaucoup moins défavorable.....	14

Q8 = 2

Beaucoup plus défavorable.....	21
Aucun changement .....	22
Un peu moins défavorable .....	23
Beaucoup moins défavorable.....	24

Q8 = 3

Beaucoup plus favorable.....	31
Aucun changement .....	32
Un peu moins favorable .....	33
Beaucoup moins favorable.....	34

Q8 = 4

Un peu plus favorable .....	41
Aucun changement .....	42
Un peu moins favorable .....	43
Beaucoup moins favorable.....	44

Q8 = 99

Très défavorable .....	51
Plutôt défavorable .....	52
Plutôt favorable .....	53
Très favorable .....	54

Je ne sais pas .....	99
----------------------	----

**Q13B**

Si... Q13 = 11,21,33,34,43,44
-------------------------------

Cela change-t-il votre point de vue parce que :

La distance proposée est trop courte? .....	1
La distance proposée est trop longue? .....	2
Autre raison (précisez) .....	77
Incertain .....	99

**Q14**

Vous est-il arrivé d'éviter d'accéder à ce genre d'installations par crainte des manifestations à proximité?

(Définition en survol : Lieux de culte, écoles, garderies et autres fournisseurs de soins de santé et de services sociaux.)

Oui .....	1
Non .....	2
Je ne me souviens pas .....	99

**QAGE**

Ces dernières questions sont uniquement destinées à des fins de classification.

En quelle année êtes-vous né(e)?

77 .....	77
Je préfère ne pas répondre .....	99

**QAGEB**

Si... QAGE = 99
-----------------

Pouvons-nous vous placer dans l'une des catégories d'âge suivantes?

16 à 17 ans .....	1
18 à 20 ans .....	2
21 à 24 ans .....	3
25 à 34 ans .....	4
35 à 44 ans .....	5
45 à 54 ans .....	6
55 à 59 ans .....	7
60 à 64 ans .....	8
65 à 69 ans .....	9
70 à 79 ans .....	10
80 à 89 ans .....	11
90 à 99 ans .....	12
100 ans ou plus.....	13
Je préfère ne pas répondre .....	99

**QCHILD**

Avez-vous la charge d'enfants âgés de moins de 18 ans?

Oui .....	1
Non .....	2
Je préfère ne pas répondre .....	99

**QGENDR**

Comment identifiez-vous ou exprimez-vous votre genre?

Homme .....	1
Femme .....	2
Homme transgenre .....	3
Femme transgenre .....	4
Non binaire (y compris genre fluide, genre queer, androgyne) .....	5
Bispirituel .....	6
Autre .....	77
Préfère ne pas répondre .....	99

**QMINOR [1,4]**

Vous identifiez-vous de l'une des façons suivantes?

Sélectionnez tout ce qui s'applique.

Appartenance religieuse .....	1	
Personne handicapée .....	2	
[QGENDR ≠ 3,4,5,6] Membre de la communauté 2ELGBTQAI+ .....	3	
Membre d'un groupe ethnoculturel .....	4	
Aucun de ces groupes .....	98	X
Préfère ne pas répondre .....	99	X